



Mise à la porte mais demande de récupération d'heures

Par **anonyme94**, le **26/01/2013** à **06:51**

Bonjour,

Je travaille depuis le 17 décembre 2012 dans une société de vente de matériel informatique, et je suis en contrat à durée déterminé jusqu'au 17 mars 2013.

Lors de l'entretien d'embauche, était présent la responsable du service ainsi que son bras droit.

Il était convenu entre nous que je devais être embauché pour un poste en administratif, mais on m'a demandé si je pouvais aider le service rétractation, pendant quelques jours, ce que j'ai accepté.

Au bout des 15 jours, le 01 janvier (jour férié) est passée la période d'essai, et j'apprends que la place promise n'existe pas.

Je me retrouve donc à 44 ans à porter et déballer des colis de télévisions, des cartons trop lourds pour les manipuler seule et personne en aide.

Le 07 janvier, il y a eu un inventaire et le matériel (bippeuse pour faire les zonages, qui fonctionne très mal (tout le monde dans le service s'en plaint), il y a eu forcément des erreurs de comptages.

La responsable ce jour là complètement énervée, nous a mises à la porte moi et une personne intérimaire.

Je viens de retrouver un nouveau travail, et je l'ai averti de mon désir de partir et bien là a été ma surprise, elle me demande de récupérer les heures non faites de jour de l'inventaire, où elle m'a mise à la porte de la société.

Est-ce réellement normal?

Merci pour votre aide.

Valérie

Par **P.M.**, le **26/01/2013** à **13:20**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous avez une preuve lorsque la responsable vous a mis dehors en ayant exigé par exemple un écrit et si par ailleurs, vous avez passé une visite médicale d'embauche avant le terme de la période d'essai...

Il faudrait savoir si votre nouvel emploi est en CDI...